

Transport des Produits Sanguins Labiles

La réglementation applicable



Dr. Thierry SAPEY: CRHST
Mme Marjorie BLIN: Assistante



Les référentiels

- *Décision* fixant la liste et les caractéristiques des Produits Sanguins Labiles (PSL) du 08/02/2018
- *Décision du 10 juillet 2018* définissant les principes des bonnes pratiques prévus à l'article L 1222-12 du Code de la Santé Publique
- Arrêtés relatifs aux conditions d'autorisation des dépôts de sang



Les Bonnes Pratiques de transports

Objectifs

Définir les règles destinées à garantir la qualité des produits transportés

- Les produits doivent être transportés dans des conditions permettant :
 - **D'assurer** leur bonne conservation et leur intégrité
 - Un acheminement **dans un délai défini** préalablement
 - **De respecter** les règles d'hygiène et de sécurité vis-à-vis des personnes et de l'environnement



Les Bonnes Pratiques de transports

Champ d'application

- S'appliquent au transport national réalisé par :
 - Les ETS (EFS et CTSA)
 - Les Etablissements de Santé
- Concernent les produits suivants :
 - Les Produits Sanguins Labiles, le sang et ses composants prélevés en vue de la préparation des PSL

Application sans préjudice de la réglementation relative au transport des marchandises dangereuses



Le personnel chargé du transport

- Appartient aux ETS, aux ES, aux prestataires de service
- Peut être affecté à d'autres secteurs d'activité de l'établissement
- Reçoit des instructions en rapport avec le transport des produits
- Reçoit une formation ou une sensibilisation aux produits transportés

Quelque soit la structure qui assure les transports, elle doit s'assurer de l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives à la sécurité du personnel



Le personnel chargé du transport

➤ La formation doit porter sur:

- Les différents types de produits (exigence de maintien de température, conditions de manipulation)
- Les circuits de transports
- Les règles d'hygiène et de sécurité
- Les risques associés aux produits comprenant les CAT en cas d'accident ou incident



Le Transport des Produits Sanguins Labiles

Les Produits Sanguins Labiles



Les produits sanguins ...



OUI

NON

- Se conservent à température ambiante ?
- Pendant une durée limitée ?
- Sans précaution particulière pendant le transport ?



PSL : Le Concentré de Globules Rouges



- Issu d'un don de sang total ou d'aphérèse

Conservation

- Entre +2° et +6°C
- Pendant 42 jours en solution de conservation



PSL : le Concentré de Globules Rouges

Conditions de transport

➤ Températures

- S'il y a une phase de transport durant la conservation du CGR, la température du produit **doit être maintenue** entre **+2°C et +10°C**
- La durée durant laquelle la température du produit est comprise entre **+6° et +10°C** ***ne doit pas dépasser 24 heures***

➤ Manipulation

- Produit **fragile** qui peut se casser
- Présence d'un enregistreur de température solidarisé aux CGR



PSL : Le concentré de plaquettes

- Issu d'aphérèse (CP-IA) traité par Amotosalem
- **M**élange de **C**oncentrés de **P**laquettes obtenus à partir de dons de sang total traité par Amotosalem (**MCP-IA**)



➤ Conservation

- Entre +20° et +24°C
- Pendant 7 jours
- Sous agitation lente et continue



PSL : Le concentré de plaquettes

Conditions de transport

➤ Températures

- Si une phase de transport intervient durant la conservation, la température du produit **doit être maintenue à une température aussi proche que possible de la température de conservation**

➤ Manipulation

- Produit à **ne pas exposer au froid**



PSL : le plasma à usage thérapeutique

➤ Issu de sang total, les **P**lasmas **F**rais **C**ongelés sont de 2 types :

- **Le PFC-Se** : Plasma unitaire déleucocyté mis en quarantaine pendant 61 jours minimum puis libéré après un contrôle de la conformité biologique sur un nouveau don
- **Le PFC-IA** : Plasma déleucocyté inactivé par Amotosalen, puis illuminé par les UVA dans les 18 heures suivant la fin du prélèvement



➤ **Conservation**

- A l'état congelé : < -25°C pendant 1 an
- A l'état décongelé : à température ambiante pendant 6 h après la décongélation



PSL : le plasma à usage thérapeutique

Conditions de transport

➤ Températures

Si une phase de transport intervient durant la conservation, la température du produit **doit être maintenue** à **une température aussi proche que possible de la température de conservation**

A l'arrivée, les poches doivent **restées congelées**

➤ Manipulation

Produit **très fragile** lorsqu'il est transporté congelé



Quel risque pour les produits en cas de rupture de la chaîne du froid ?

PSL	Température	Risque
CGR	<< 2° ou > 10°C	Eclatement des GR = Hémolyse ↪ Avis EFS et probable Destruction
Plaquettes	< 20° ou > 24°C	Inactivation des plaquettes ou Prolifération bactérienne ↪ Avis EFS et probable Destruction
Plasmas thérapeutiques	> -20°C	Risque de décongélation => Destruction des protéines (facteurs de coagulation) ↪ Avis EFS et probable Destruction

Le non respect de la chaîne du froid a des conséquences importantes sur les produits sanguins



Le Transport des Produits Sanguins Labiles

Le transport dans le respect des Bonnes Pratiques



Les Bonnes Pratiques de transports

➤ Un transport = 3 opérations

- Le conditionnement
- L'acheminement
- La réception



Le conditionnement

- Ensemble des opérations effectuées pour préparer le colis et les conditions dans lesquelles elles doivent être faites :
 - Choix de l'emballage
 - Mise en place des produits et du matériel (pour conserver la température)
 - Mise en place des indicateurs de température
 - Etiquetage
 - Instructions et documents à remettre aux personnes chargées du transport

✓ Une instruction d'emballage:

La réalisation du colis et le choix des matériels utilisés **doivent** faire l'objet de fiches techniques établies par chaque expéditeur, pour chaque type de produit et chaque type de transport





Au dépôt de l'ES, le conteneur de produits sanguins que vous devez transporter n'est pas prêt ...

Vous pouvez aider l'infirmière à mettre les PSL dans le conteneur



Vous devez mettre les PSL dans le conteneur



Vous ne devez pas toucher aux PSL



1- Le conditionnement

➤ L'établissement expéditeur **est responsable:**

De l'emballage des produits qui doit être effectué dans ses locaux et par son personnel.

➤ Si les opérations d'acheminement sont sous la responsabilité du destinataire (ou de son prestataire de service), l'établissement expéditeur:

- **Vérifie** la conformité des emballages (y compris quand l'emballage appartient au destinataire ou au prestataire)
- **N'est responsable** que de la conformité des produits à la commande c'est à dire nature des produits, quantité et emballage. La conformité est constatée à la réception, par le destinataire



1- Le conditionnement

➤ Les emballages

- **Emballage intérieur ou conditionnement primaire**
 - La poche
- **Emballage intermédiaire ou conditionnement secondaire**
 - Facultatif, propre et imperméable = matériel de calage, de protection aux chocs, absorbants ...
- **Emballage ou conditionnement extérieur**
 - Sert à l'acheminement
 - Choisi en fonction du mode et des conditions de transport
 - Composé de matériaux servant à protéger le produit des chocs, écrasement, changements de température, et autres incidents
 - Doit garantir que le produit ne se répande pas, en cas de rupture du récipient
 - Doivent être munis d'un témoin de fermeture (témoin d'ouverture en cours de transport)



1-Le conditionnement



Les eutectiques

- Accumulateurs de chaud ou de froid
- En nombre suffisant
- Et disposés suivant les instructions données



1-Le conditionnement

Les indicateurs de température

- Dispositifs à enregistrement continu
- Placés dans le colis ou dans une enceinte thermostatée
- Permettant de mettre en évidence les variations de température pendant le transport



1-Le conditionnement



➤ Autres exemple de conditionnement en glacière isotherme

- 12 PFC maximum
- Pour un transport à température ambiante



2-L'acheminement

- **Définir l'ensemble des opérations correspondant à:**
 - Enlèvement des produits
 - Trajet de l'expéditeur au destinataire
 - Livraison

- **Traite des consignes applicables**
 - Aux véhicules (équipements spécifiques, entretien, hygiène)
 - Aux circuits et durée d'acheminement
 - A l'enregistrement des données de température



2- L'acheminement

➤ *Le mode d'acheminement est choisi selon des critères*

- De sécurité des produits transportés
- De respect des conditions de conservation
- De rapidité



2- L'acheminement

➤ *Qui peut assurer les transports ?*

- Les ES ou les ETS par leurs moyens propres
- Un prestataire régulier
- Un prestataire à titre exceptionnel

➤ *Le transport de PSL est autorisé:*

- Dans les Véhicules Sanitaires Légers
- Dans un taxi
- Dans tout véhicule motorisé fermé et couvert



**Sans transport simultané de personnes privées
ou de malades ou d'autres produits sans lien
avec le service public de la transfusion**

Le SAMU, et SMUR dans le cadre de leur mission



2- L'acheminement

➤ Prestataire régulier

- **Contrat écrit obligatoire** (Bonnes Pratiques de transports et convention d'autorisation des dépôts)
 - Entre l'ETS ou l'ES et le prestataire, comportant:
 - ✓ Nature et objet du transport
 - ✓ Modalités d'exécution du transport
 - ✓ Conditions d'enlèvement, d'acheminement et de livraison des colis transportés
 - ✓ Obligations respectives de l'établissement responsable de l'acheminement, du prestataire et du destinataire (délais de livraison, les transports les jours non ouvrables, les transports urgents)



2- L'acheminement

- **L'engagement du prestataire à :**
 - ✓ Mettre en place une procédure dégradée en cas d'indisponibilité
 - ✓ Employer du personnel sensibilisé aux produits transportés, à informer le médecin du travail des risques encourus par son personnel du fait de transport de ces produits
 - ✓ Remettre à son personnel des consignes écrites des mesures à prendre en cas d'accident
 - ✓ Ne pas ouvrir les colis et à respecter les règles définies dans le cahier des charges
- La possibilité d'une vérification par l'établissement responsable de l'acheminement de la conformité des conditions de transport
- Le prix du transport et des prestations accessoires



2- L'acheminement

➤ ***Le prestataire doit être assuré pour le transport de ces produits***

➤ ***L'établissement responsable de l'acheminement définit clairement :***

- Les conditions d'assurance souhaitées
- Les situations qui peuvent donner lieu à contestation (colis ouverts, pertes, retard excédant un certain délai)
- La procédure de contestation (délai, formalités...).

→ Il définit également les conditions d'indemnisation par le prestataire en cas de perte ou d'avaries du ou des colis.



2- L'acheminement

➤ *En cas d'urgence vitale et à titre exceptionnel*

- Recours à un prestataire occasionnel justifié par une situation d'urgence
- Instructions données par l'ETS ou l'ES et conformes aux BP
- Identification du patient suivant les BP mis sous pli fermé
- Consignes adaptées à la situation d'urgence
- Transmises au plus tard, au moment où l'ordre de départ est donné



Seules des situations exceptionnelles peuvent justifier un transport de PSL entre 2 établissements de santé



2- L'acheminement

➤ Les responsabilités de chaque partie

- L'acheminement peut être sous la responsabilité de l'établissement expéditeur ou de l'établissement destinataire
- Lorsque il est réalisé par un prestataire, l'acheminement des colis relève de **la responsabilité du transporteur**, sur la base du contrat écrit
- S'il y a mise à disposition d'un véhicule ou d'une enceinte réfrigérante, frigorifique ou calorifique, **le prestataire est responsable du maintien de la température ambiante à l'intérieure de l'enceinte thermostatée**, en respect des indications écrites données par le responsable de l'acheminement.
- L'acheminement s'achève par la remise du produit au destinataire



2- L'acheminement

- **Les règles applicables**
- **Elles portent sur:**
 - L'étiquetage du colis
 - Les documents
 - L'hygiène
 - La sécurité
 - Les délais et les circuits
 - Les conditions de température durant le transport



2- L'acheminement

➤ Les équipements de transports (véhicule affecté et équipé, containers)

- Sont **qualifiés** pour les températures de conservation pendant l'acheminement
 - Pour chaque type de produit
 - A la mise en service et après chaque intervention importante
- Font l'objet **d'une maintenance** selon un programme de contrôles systématiques et réguliers
- Doivent avoir des **entretiens** :
 - Réguliers
 - Qui ne doivent pas altérer les PSL
 - Selon des modes opératoires



2- L'acheminement

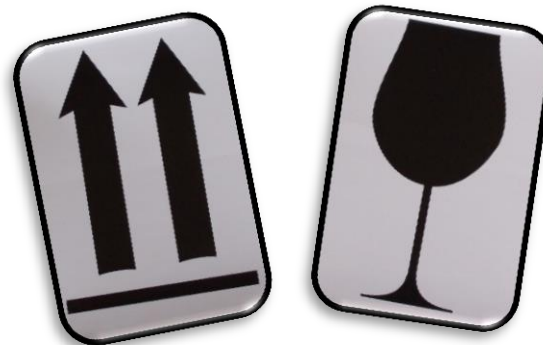
- La validation des conditions de température durant le transport
- Les modalités de transports doivent garantir la conformité des PSL définies dans les caractéristiques des PSL
 - Le transport doit faire l'objet :
 - **D'une validation** dans les conditions couvrant l'ensemble des cas de figures possibles (y compris les périodes de températures extrêmes)
 - **D'un suivi** sur la base d'un enregistrement
 - ✓ soit à chaque transport,
 - ✓ soit par contrôle régulier fixé par procédure

Les données de températures enregistrées sont fournies à l'établissement destinataire



2- L'acheminement

- **L'étiquetage du colis**
- **Sur chaque colis une étiquette comportant :**
 - Nom, adresse, n° téléphone et n° fax de l'expéditeur et du destinataire
 - Le nombre et la nature des produits
 - Mention : « à préserver des chocs physiques ou thermiques »
 - Mention : « en cas d'accident ou d'incident durant le transport, prévenir immédiatement l'expéditeur »
 - Eventuellement, la conduite à tenir à réception ou la conduite à tenir pendant l'acheminement
- **2 logos**
 - Un verre à pied : récipient fragile
 - Une double flèche : produit liquide



2- L'acheminement exemple: bordereau EFS

L'expéditeur avec l'adresse et le n° de téléphone

Le destinataire avec l'adresse et le n° de téléphone

Le type et le nombre de produits et la température de conservation des produits durant le transport

La fiche de transport apposée sur chaque colis

Nom du transporteur

Visa du transporteur

Date et heure d'enlèvement

Date et heure de livraison

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG - CENTRE-ATLANTIQUE

Fiche de Transport urgent	
EN-GEN-074	Version : 1 Site(s) d'application : EFS-CA 3/4
EXPÉDITEUR	DESTINATAIRE
Tél. :	Service : Tél. : Fax :

ETIQUETTE de TRANSPORT - TRANSFUSION : PRODUITS SANGUINS

Produits contenus et quantité	Températures de transport
Concentrés Globules Rouges	+2° à +10°C
Concentrés Plaquettes	+20° à +24°C
Plasmas Frais Congelé	< -25°C
Plasmas Frais Décongelé	+2° à +10°C

*A préserver des chocs physiques ou thermiques.
En cas d'accident ou d'incident durant le transport, prévenir immédiatement l'expéditeur.
Des informations détaillées sur la conduite à tenir en cas d'incident sont indiquées au dos de ce bon.*

A joindre au colis et à remettre au destinataire qui devra le compléter à réception

BORDEREAU d'EXPÉDITION	<input type="checkbox"/> URGENT	<input type="checkbox"/> NORMAL
Transport confié à :	Nombre d'emballages intermédiaires :	N° bordereau :

DEPART

Visa EFS :
Nom + signature

Visa transporteur :
Nom + signature

Date : ↓ Heure : ↓

RECEPTION

Visa destinataire :
Nom + signature

Visa transporteur :
Nom + signature

Date : ↓ Heure : ↓

Contrôle colis à réception :

Conforme non conforme

Réserves :

.....



2- L'acheminement exemple : bordereau EFS

Les consignes en prévision de tout accident ou incident, à remettre au transporteur, au plus tard avec l'ordre de départ

Informations sur le matériel de protection et de décontamination

Mesures à prendre si des produits sont répandus à l'extérieur de l'emballage

N° de téléphone de tous les sites de l'EFS

Consignes générales de sécurité




Conduite à tenir en cas de contact avec les produits

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG - CENTRE-ATLANTIQUE			
Enregistrement		Fiche de Transport urgent	
EN-GEN-074	Version : 1	Site(s) d'application : EFS-CA	4/4
E.F.S. CENTRE-ATLANTIQUE Sites : ANGOULEME 05.45.91.46.44 BLOIS 02.54.55.54.20 BOURGES 02.48.48.49.02 LE COUDRAY 02.37.33.73.90 CHATEAURoux 02.54.27.45.50	RECOMMANDATIONS POUR LE TRANSPORT DES PRODUITS SANGUINS LABILES Les Produits Sanguins Labiles (PSL) sont transportés dans les meilleurs délais et dans des conditions optimales de sécurité et de stabilité de température. Les transports sont exclusifs c'est-à-dire que le véhicule ne peut transporter : <ul style="list-style-type: none"> - Ni d'autres produits que ceux confiés par l'EFS - Ni de personne, et ce pendant toute la durée du trajet. Les consignes de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> - Le véhicule chargé doit être verrouillé de manière à garantir aux produits chargés une protection contre le vol ou le déchargement illégal. - Les colis sont chargés de façon à éviter les chocs et le basculement durant le trajet - Ne pas ouvrir le(s) container(s) durant le transport. CONDUITE à TENIR en CAS D'INCIDENT lors du TRANSPORT DE PRODUITS SANGUINS LABILES Le matériel doit être disponible dans le véhicule pour tout transport de produits sanguins labiles : <ul style="list-style-type: none"> - Sacs en plastiques - Gants à usage unique - Papier absorbant - Produit détergent désinfectant En cas de choc physique sur le container de produits sanguins, vérifier qu'il n'existe pas une fuite de produits sanguins à l'extérieur de l'emballage. 1^{er} cas : Il n'y a pas de fuite à l'extérieur de l'emballage <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas intervenir sur le colis Demander à l'EFS la conduite à tenir. 2^{ème} cas : Il y a une fuite de produit à l'extérieur de l'emballage <ul style="list-style-type: none"> - Eviter tout contact avec les produits sanguins - Se munir IMPERATIVEMENT de gants à usage unique - Mettre la caisse d'emballage dans un grand sac plastique - Essuyer ce qui a été taché avec du papier absorbant - Déterger Désinfecter avec un produit approprié - Jeter les gants et le papier absorbant souillés dans un sac plastique et le fermer Prévenir l'EFS et rapporter les sacs pour destruction par l'EFS. En cas de contact sur la peau, l'œil ou les muqueuses, contacter un médecin de l'établissement de soins le plus proche.	E.F.S. CENTRE-ATLANTIQUE Sites : LA ROCHELLE 05.46.28.92.92 NIORT 05.49.79.43.11 POITIERS 05.49.61.57.00 SAINTES 05.46.93.53.44 TOURS Bretonneau 02.47.36.01.01 Trousseau 02.47.47.56.81	





**Vous arrivez à l'EFS pour prendre en charge
des produits sanguins destinés à un patient ...**

- Vous indiquez oralement le nom du receveur en attente de PSL 
- Vous devez remettre un support permettant d'identifier le receveur destinataire des PSL 
- Vous indiquez simplement l'Etablissement de Soins destinataire 



2- L'acheminement

➤ Les documents

- « La remise des PSL à la personne qui en assure le transport est réalisée sur la base de **tout support** permettant l'identification du receveur (document de retrait, étiquette, ordonnance, message électronique...) mentionnant les trois données suivantes de son identité : nom de naissance (nom de jeune fille pour les femmes mariées), prénom et date de naissance ainsi que l'identification de l'établissement de santé destinataire
- Le même support mentionne également l'identification de l'établissement de santé destinataire et le cas échéant, l'identification du service prescripteur »



2- L'acheminement

➤ Les documents

- Avec les colis, le transporteur reçoit :
 - **Une fiche de transport** ou bordereau d'expédition
 - **Des consignes** en prévision de tout accident ou incident, à remettre au transporteur, au plus tard avec l'ordre de départ (en principe au verso du bordereau d'expédition)



2- L'acheminement

Lors de la remise d'un colis de PSL

Le transporteur arrive

avec:

- L'identification du patient et l'établissement destinataire en attente de remise de PSL sur tout support matérialisé ou dématérialisé

Il repart avec:

- Le container de PSL identifié
- La fiche de transport complétée avec l'heure d'enlèvement sur le container
- Les consignes

Cette exigence est appliquée de façon stricte par l'EFS



2- L'acheminement

➤ Les délais et les circuits de transport

- Mise en place d'une **coordination** entre l'expéditeur, le transporteur et le destinataire pour assurer un transport des colis dans de bonnes conditions, en temps utile et en bon état
- Durées et circuits de transports **maîtrisés** = connaissance de :
 - La durée estimée de transport en fonction de la destination
 - Du circuit clairement défini entre le lieu d'expédition et celui de destination avec les éventuels lieux de stockage intermédiaire
 - De l'information immédiate du destinataire de toute modification de durée et/ou de circuit





Vous devez livrer un conteneur dans un Etablissement de Soins ...

- Vous donnez le conteneur à l'accueil de l'ES
- Vous attendez une personne du service destinataire
- Vous donnez le conteneur à un médecin qui passe
- Vous déposez les conteneurs dans le dépôt PSL



3- La réception

2 étapes

- **Livraison du colis à une personne, ou une catégorie de personnes clairement définie dans le contrat**
- **Vérification de la conformité du transport**



3- La réception

**Les produits doivent être déballés
dans les locaux et par le personnel de l'établissement
destinataire**



3- La réception

- **A réception, le destinataire vérifie la conformité des conditions de transport, notamment :**
 - L'intégrité des colis
 - Le respect des conditions d'hygiène et de température
 - Le respect de la durée
 - Produit accepté avec ou sans réserve
 - Produit refusé

- **Tout refus doit être motivé et notifié :**
 - Au responsable de l'établissement expéditeur
 - Au responsable du prestataire de transport



En conclusion

- **Pour un transport sécurisé des produits sanguins, l'Établissement de Soins et le transporteur doivent établir un contrat de transport qui définit clairement:**
- Les conditions d'exécution des transports (enlèvement, circuit, livraison, délai,...)
 - Les obligations de chaque partie
 - Les documents de suivi
 - Les conduites à tenir
 - Les conditions d'assurance et leurs modalités d'application



Le Transport des Produits Sanguins Labiles

Hygiène, Sécurité et **Conduite A Tenir**



Hygiène

➤ Les règles d'hygiène

- Les emballages extérieurs doivent être maintenus propres (modes opératoires de nettoyage)
- Les véhicules servant au transport routier font l'objet d'un contrôle d'hygiène régulier
- En cas de fuite avec déversement d'un produit, examen du reste de chargement à effectuer
- En cas de souillure, désinfection à réaliser suivant consignes de l'expéditeur au transporteur.



Sécurité

➤ Les règles de sécurité

Obligation

- De verrouiller le véhicule ou le compartiment ou d'assurer par tout autre système
- Une protection contre le vol ou le déchargement illégal des produits transportés





Vous freinez brusquement pour éviter un obstacle et les conteneurs sont renversés ...

Vous continuez votre route pour livrer rapidement



Vous vous arrêtez pour vérifier l'état des conteneurs



Vous rapportez immédiatement les PSL à l'EFS



Vous ouvrez le conteneur pour vérifier les produits



C.A.T. en cas d'incident

➤ Incident = Choc physique sur le container ?

- Vérifier le container

1^{er} cas : Pas de fuite à l'extérieur

- Ne pas intervenir
- Informer l'expéditeur



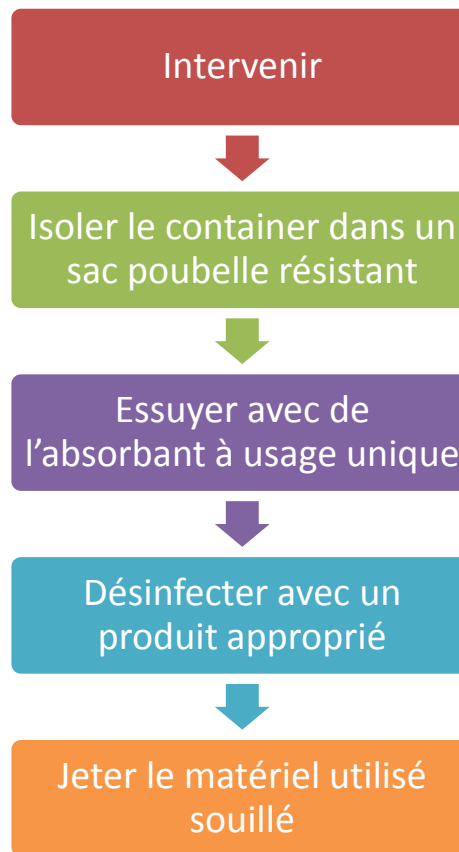
C.A.T. en cas de sang répandu

2^{ème} cas : Fuite à l'extérieur du container

- Informer l'expéditeur
- Se protéger
(Gants,
Blouse fermée,
Cheveux attachés)
- Intervenir



C.A.T. en cas de sang répandu



- **Rapporter le tout à l'EFS qui se chargera de la destruction des produits et du matériel souillé**

Éviter tout contact direct avec les produits sanguins



C.A.T. en cas de sang répandu

➤ Le kit dans le véhicule :

- Des gants
- Des sacs poubelles résistants de grande taille (*ex: 130L pour gravats*)
- De l'absorbant (*ex: rouleau de sopalin*)
- Un détergent – désinfectant : exemples
 - MELISEPTOL (B. Braun)
 - ANIOS le détergent - désinfectant surface haute
 - INCIDINE-FOAM (Ecolab)



Vérifier régulièrement la date de validité des produits



C.A.T. en cas de sang répandu

Le kit



Ce qu'il faut retenir

Les produits sanguins sont des produits fragiles, sensibles aux chocs et aux écarts thermiques

- **Manipuler** les emballages avec précaution
- **Respecter** les conditions de température
- **Avoir conscience** de l'importance thérapeutique des produits transportés



Ce qu'il faut retenir

Un emballage de produits sanguins est conforme si:

- **Il comporte une étiquette qui permet d'identifier :**
 - Les produits transportés
 - Les conditions de transport
 - Le destinataire

- **Il est scellé**
- **Il est accompagné d'un document permettant de tracer l'enlèvement et la livraison**



Ce qu'il faut retenir

En cas d'incident ou de problème, **NE PAS IMPROVISER**

- **Prévenir** immédiatement
- **Respecter** les consignes
- **Se renseigner** auprès de l'EFS en cas de doute sur la C.A.T.

La remontée de l'information est primordiale



Merci à tous de votre
attention

